



Travaux publics pendant au moins 5 ans

Par **martinaboisset**, le **19/06/2009 à 09:36**

Bonjour, rnJ'ai il y a un an acheté une maison à Echirolles en Isère. J'étais au courant que des travaux allaient être exécutés dans le groupe d'immeuble qui se situe à 500 mètres derrière la maison. Mais on ne nous a jamais dit que le petit chemin qui longe notre propriété allait être l'accès principal au chantier. La mairie ne nous a jamais envoyé de courrier. Il y a quelques jours, en sortant de chez moi 2 personnes étaient dans ma cour pour prendre des cotes, lorsque je leur ai demandé ce qu'elles faisaient là, elles m'ont dit qu'elles étaient envoyées par la mairie pour reprendre les bornages de mon terrain sans même m'envoyer un courrier ou même sonner à ma porte. J'ai appris par hasard que ce petit chemin qui longe la maison serait donc une source de nuisances très importantes. Bruit, poussières, danger, accès difficile à mon garage et surtout étant famille d'accueil pour 3 jeunes enfants je m'inquiète pour leur sécurité. rnQue puis-je faire déjà pour exiger un minimum de sécurité (un ralentissement obligatoire devant la maison) et ensuite puis-je exiger un dédommagement pour les nuisances et dégâts éventuels. Merci de votre réponse. rnCordialement Mme Martina